

Lettre du SNUipp Isère

Vendredi 27 février 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

Version PDF : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article629>

- **Mouvement 2009 : règles toujours inacceptables**
- **Évaluations CM2 : à ce jour, le fichier n'est toujours pas validé par la CNIL.**
- **Stage de formation : droit des personnes sans papiers et des demandeurs d'asile.**

■ **Mouvement 2009 : Les nouvelles règles ne sont pas acceptables pour un grand nombre de collègues.**

Depuis les vacances, nous avons reçu de très nombreux messages.

Nous prenons le temps de répondre à chacun, mais le nombre très important de ceux-ci ne nous permet pas de répondre par retour de courrier...

Nous nous réunissons en intersyndicale cet après-midi.

Nous vous tiendrons au courant des suites envisagées.

■ **Évaluations CM2 : à ce jour, le fichier n'est toujours pas validé par la CNIL.**

Nous venons de faire parvenir 2 courriers au préfet et à l'Inspectrice d'Académie.

Au premier, nous lui demandons de veiller à la bonne application de la loi informatique et liberté.

A l'Inspectrice d'Académie, de suspendre toute demande de remontée des résultats dans l'attente de la réponse de la CNIL.

Vous pouvez consulter ces courriers en cliquant ici : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article605>

Dernière minute : Suite à notre lettre ou coïncidence ? C'est quelques minutes après lui avoir faxé notre courrier, que l'IA a annoncé par mail aux écoles la décision du ministre de reporter les remontées des évaluations au 14 mars...

Rappel de la consigne intersyndicale :

Ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée.

Ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que des résultats anonymés. (Logiciel alternatif disponible sur notre site à la rubrique citée ci-dessus)

De plus, le SNUipp s'est engagé à soutenir les enseignants qui ont refusé individuellement ou collectivement de faire passer les évaluations et d'en transmettre les résultats à leur IEN.

Informez-nous en cas de difficultés ou de pressions de votre IEN. (courriel à snu38@snuipp.fr)

Déjà vu en Isère...

Une principale de collège demande qu'on lui fasse parvenir les résultats des évaluations cm2 de ses futurs sixièmes...

Un IEN demande la mise en place d'évaluations GS avec remontée des résultats sous fichier informatique.

Sans compter de nombreuses demandes instantes d'IEN et de l'IA...

■ **Stage de formation : droit des personnes sans papiers et des demandeurs d'asile.**

À l'initiative du RESF 38 et de la Coordination iséroise de soutien aux personnes sans papiers.

Le samedi 28 FÉVRIER 2009 de 14H00 à 17H00

à la Maison des Associations

2, rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble

Avec Claude COUTAZ, avocat spécialisé dans le droit des étrangers

1ère partie - Droit des étrangers : nouvelles dispositions

2ème partie - Questionnement des collectifs, des parrains et marraines, des associations.

Ce stage s'adresse à toutes les personnes concernées par le soutien et la défense des personnes sans papiers. Entrée libre.

Contacts :

Réseau Education Sans Frontières 38

Tel : 06 81 03 52 27 Mail : resf38@no-log.org

Coordination Iséroise de soutien aux sans papiers

Tel/Fax : 04.76.87.59.79 <http://assoc.orange.fr/ciip>